



CANDIDATURE DE MOBILITE SORTANTE

NOTICE A L'ATTENTION DES DEMANDEURS :

Le demandeur est nécessairement un doctorant inscrit à l'ED VAAME. Le doctorant sera éligible à une bourse de mobilité de l'ED VAAME une seule fois pendant la thèse. Le cas échéant, il pourra candidater à plusieurs reprises au cours de sa thèse (en cas de non attribution à une demande précédente).

Le soutien financier de l'ED VAAME concernera uniquement les frais de déplacement ou de séjour relatifs à une mission de recherche à l'étranger (hors congrès international). Ce soutien à la mobilité n'a pas vocation à soutenir une mobilité directement liée à une cotutelle de thèse.

La somme allouée, sous la forme d'un forfait, s'élève à 800 €.

Nous rappelons explicitement qu'il s'agit d'un soutien à la mobilité et en aucun cas d'une prise en charge totale des frais liés à la réalisation de la mission.

La somme allouée sera versée à l'unité de recherche du doctorant.

Les demandes seront déposées au fil de l'eau, et examinées par la commission « Professionnalisation et International » en mai et en octobre de chaque année.

Les demandeurs (doctorants) doivent personnellement déposer leurs dossiers. Le dossier complet ainsi que les pièces justificatives doivent être contenues dans un seul document au format « .pdf » et sont à envoyer exclusivement par courrier électronique à la présidente de la commission « Professionnalisation et Internationalisation » de l'ED VAAME à l'adresse suivante : jeanne-marie.membre@inrae.fr. L'objet du mail contiendra nécessairement « votre nom + Bourse mobilité sortante ED VAAME ».

Tout dossier incomplet sera rejeté.

A l'issue de la mobilité, le demandeur s'engage à réaliser dans les 6 mois suivant son retour, un partage d'expérience avec les autres doctorants sous forme d'un webinaire où seront exposés les bénéfices scientifiques et humains du séjour en mobilité.

PIECES A FOURNIR LORS DE LA DEMANDE :

1. Le formulaire complété, comportant obligatoirement l'avis et la signature du directeur de la thèse, le visa du directeur de l'unité de recherche de rattachement (ou du responsable d'équipe, par délégation), et l'engagement du candidat.
2. Une lettre d'accueil de la structure hôte, signée du responsable de la mission de recherche du doctorant pour le séjour, précisant les dates prévues et l'objet de la mobilité.

CRITERES D'EVALUATION :

- Qualité de la présentation du projet scientifique et du dossier
- Clarté des arguments
- Adéquation de la mobilité avec le parcours de formation doctorale
- Respect des consignes